



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école ». (LIP, art. 81.3)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte. Et, de la section en ce qui a trait à l'intimidation ou à la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale.

Nom de l'établissement : 009 St-Jean-Baptiste

Date d'évaluation du plan de lutte : 25 mai 2026

Date du CE : 9 juin 2026

Année scolaire : 25-26

Évaluation des éléments du plan de lutte

Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

IMSE 9

Force:

Les enseignants et les TES consignent les mémos.

Les éducatrices et les surveillantes sont engagées.

Les élèves sont occupés lors des récréations.

Vulnérabilité:

Mauvaise communication dans l'urgence entre les enseignants et les TES.

Lourdeur dans l'application de certains plans.

Plusieurs élèves difficiles qui nécessitent des services de niveau 2-3

Priorités en lien avec le portrait et l'analyse de la situation

Mise en place des comités interdisciplinaires

Diminuer les écarts de conduite des élèves en lien avec le

respect et des règles.

Travailler avec tout le personnel sur la cohérence face aux règles. (On doit tous dire le même message)

Poursuivre la consignation des événements/actions violentes dans l'outil de consignation MÉMOS

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures choisies ont-elles été mis en place ?
 - Les mesures ont-elles été efficaces ? Quels ont été les effets ?
-

Commentaires :

Consolider la mise en place des actions universelles et ciblées de l'école

Faire appliquer le code de vie et la matrice

Enseignement explicite des comportements attendus

Faire les mémos

-
- Les mesures tiennent compte des priorités ? Si oui, comment ?

Oui, les mesures aident à la communication entre les intervenants (cohérence)

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier x

Modifications à apporter : Ajouter dire mentor et le suivi mensuel fait par la responsable école.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
 - Les parents sont-ils bien informés ?
-

Commentaires :

- Informations sur l'intimidation dans le journal de l'école destiné aux parents
 - Utilisation de mémos, du téléphone ou du courriel pour les communications
 - Rencontrer les parents (début d'année, remise du 1er bulletin et au besoin)
 - Utilisation du programme Dire Mentor
 - Liste de qui fait quoi pour les parents ou appuyez ici pour entrer du texte.
-

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour formuler une plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

- Aviser un adulte de confiance qui réfère à la TES
- Courriel/téléphone/verbalement/par écrit
- Voir une T.E.S. (toujours sur la cour)
- Demander un rendez-vous avec une T.E.S.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte de d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

- Sensibiliser le personnel aux actions à poser pour assurer la confidentialité ;
- Identifier un lieu confidentiel pour rencontrer les personnes impliquées ;
- S'assurer de la confidentialité des moyens proposé ;
- Sensibiliser les intervenants à l'utilisation adéquate des outils de communication (ex : Talkie-walkie).

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement ?
 - Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous ?
-

Commentaires :

Évaluer la détresse de l'élève;
Assurer un climat de confiance;
Écouter activement l'élève;
Consigner les actes d'intimidation et laisser des traces;
Mettre en place des mesures de protection et d'encadrement;
Signaler à la DPJ si nécessaire.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un acte d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ? À développer des compétences dans leur pouvoir d'agir ?
 - Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements et de nouvelles compétences ?
 - Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?
-

Commentaires :

Évaluer la détresse de l'élève ;
Assurer un climat de confiance ;
Écouter activement l'élève, éviter de faire répéter,
Consigner les actes d'intimidation et laisser des traces ;
Mettre en place des mesures de protection et d'encadrement ;
Signaler à la DPJ

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (Comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

1er geste : Avertissement formel : appel aux parents, avis à la direction, aux enseignants, à la TES et si nécessaire au Protecteur de l'élève;

Enseignement individualisé des comportements attendus; Signature du contrat d'engagement.

2e geste : Retrait de classe de l'élève agresseur. Rencontre d'équipe pour mettre en place un plan de protection; La direction rencontre l'élève et ses parents pour réintégrer l'école. Il doit s'engager à respecter le plan.

3e geste :

Suspension externe de l'élève agresseur jusqu'à la rencontre de parent. Des moyens sont mis en place pour protéger la victime. Le policier éducateur peut être invité à la rencontre.

Exemple de moyens pour protéger l'élève: changement de groupe classe, récréations supervisées, déplacements accompagnés, retrait du service de transport, changement d'école...

Cet élément est : à maintenir tel quel x à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

-

Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
 - La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?
-

Commentaires :

Soutien individuel

Renforcement du comportement attendu

Révision du plan ; prévoir les dates

Communication et collaboration avec les parents

Mesure d'accompagnement, d'aide et de soutien pour les auteurs, complices, témoins et parents

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

S'assurer que tous les membres du personnel scolaire ont suivi la formation obligatoire du MEQ d'ici juin 2026.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

• Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Oui, les enfants ont l'opportunité de parler avec leur enseignant ou avec les TES de façon confidentiel.

Cet élément est : à maintenir tel quel à modifier

Modifications à apporter : Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Conditions de mise en œuvre

	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Les conditions de mise en œuvre sont mises en place.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le personnel est mobilisé.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les élèves sont impliqués.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaire.	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>